



Revue Juive
8027 Zürich
044/ 206 42 22
www.tachles.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Magazines spéc. et de loisir
Tirage: 4'000
Parution: 5x/année

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 5
Surface: 45'146 mm²

Point de vue

FRANCINE BRUNSCHWIG

Claude Torracinta explore le tragique destin de Rosette Wolczak



Le journaliste Claude Torracinta, qui était l'invité de la CIG le 22 février dernier, retrace dans Rosette pour l'exemple l'histoire terrible d'une jeune femme qui périt à Auschwitz après avoir été refoulée de Suisse en octobre 1943.

C'est un grand monsieur du journalisme qui fut l'hôte de la Communauté israélite de Genève, le 22 février dernier. Claude Torracinta était invité par Anita Halasz, responsable des activités culturelles de la CIG, pour parler de son dernier livre, Rosette, pour l'exemple (Editions Slatkine). Une centaine de pages denses et poignantes qui, à travers l'histoire de cette adolescente juive entrée clandestinement en Suisse en 1943 avant d'être refoulée, déportée et gazée trois semaines plus tard à Auschwitz, replongent le lecteur dans les trajectoires douloureuses des réfugiés en Suisse durant les années de guerre.

A 81 ans, le créateur de l'émission phare de la TSR Temps Présent, animateur et producteur de plusieurs émissions, auteur d'enquêtes historiques et citoyen responsable n'a rien perdu de sa verve et gardé intact la passion du journalisme. Le président de la CIG, Philippe Grumbach, a rendu hommage au travail de mémoire effectué par Claude Torracinta aux travers de ses nombreuses enquêtes. Il a notamment travaillé sur les années 1930 à Genève - qui furent très marquées par l'antisémitisme - et sur l'arrivée des réfugiés juifs dans la région genevoise pendant la Seconde Guerre mondiale avec le film documentaire Mémoires de frontière, réalisé en 2002.

Un public nombreux l'a écouté répondre aux questions de la journaliste Irma Danon et a apprécié le regard lucide, critique mais toujours nuancé, que Claude Torracinta porte sur l'atti-

tude de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale et ce qu'il nomme les «dérives» de l'actuelle politique d'asile. «A l'heure où ressurgit l'antisémitisme, où se développe l'islamophobie et se multiplient les actes racistes, la vigilance doit s'exercer sur le présent. Il faut refuser le rejet de celui qui est différent (...). S'interroger sur notre attitude à l'égard de ceux qui fuient les conflits et

«Plus de 11 000 enfants juifs furent déportés de France entre 1942 et 1944 et assassinés à Auschwitz.»

que nous refusons d'accueillir. Savoir que nous sommes toujours comptables de nos actes», note Claude Torracinta en conclusion de son ouvrage. Rosette, pour l'exemple donc, mais aussi, comme l'écrit l'ancienne conseillère Ruth Dreifuss dans sa préface, «contre l'oubli».

C'est en menant ses recherches pour le film Mémoires de frontières que Claude Torracinta avait croisé le nom de Rosette Wolczak, arrêtée et internée par les Allemands à l'Hôtel Pax, à Annemasse, le 19 octobre 1943, trois jours après avoir été refoulée de Suisse. Motif : délit contre les mœurs. Elle sera transférée à Drancy puis déportée à Auschwitz le 20 novembre et gazée le jour de son arrivée. Elle avait quinze ans et demi. Rosette avait franchi la frontière le 24 septembre 1943, envoyée en Suisse par ses parents, alors installés avec son frère Nathan à Grenoble. Les militaires et les officiers de police responsables du camp des Plantaporrêts, où est trans-



Revue Juive
8027 Zürich
044/ 206 42 22
www.tachles.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Magazines spéc. et de loisir
Tirage: 4'000
Parution: 5x/année

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 5
Surface: 45'146 mm²

férée Rosette après être passée par le camp des Crochettes, l'accusent d'avoir eu une relation sexuelle avec un réfugié – ce qu'elle admet – mais aussi de «conduite indécente», lors d'une soirée, avec des soldats gardant le camp. Alors que ces derniers écopent de douze jours d'arrêt, Rosette est emprisonnée et jugée. L'armée veut faire un exemple et la sanction tombe : elle est refoulée.

Cette mesure «scandaleuse et disproportionnée» révolte Claude Torracinta, qui démontre par ailleurs à quel point les destins individuels ont été suspendus à l'arbitraire de tel ou tel policier ou au contraire à une attitude plus clémente. Responsable à Genève de la politique d'asile décidée à Berne, l'antisémite Daniel Odier s'est illustré en appliquant avec une sévérité excessive les règles, faisant preuve d'un total manque d'humanité. «Les directives fédérales n'empêchaient pas une certaine marge de manœuvre et d'interprétation», rappelle le journaliste. Une réalité qu'a mise en évidence l'historienne Ruth Fivaz-Silbermann dans son ouvrage sur le refoulement des réfugiés juifs : «Un certain nombre de déportations, notamment l'envoi à la mort de plusieurs enfants, auraient pu être évitées si les décideurs genevois avaient appliqué les instructions fédérales avec la latitude qu'elles autorisaient».

Les parents de Rosette avaient été informés le 18 octobre 1943 de son arrivée à Genève. Ils la croient donc en sécurité en Suisse. Ayant réussi à survivre dans un petit village français, ils n'apprendront qu'après la guerre sa déportation. «Ce fut une immense douleur jusqu'à la fin de leur vie», témoigne son frère Nathan que Claude Torracinta a rencontré en Israël où il est installé depuis 1952.

Slatkine. 2016, 19 CHF, 93 p.

-42% des réfugiés accueillis en Suisse ont passé la frontière dans la région genevoise. Sur les 23 000 réfugiés arrivés à Genève entre l'été 1942 et la fin de la guerre, 2000 auraient été refoulés, dont 981 juifs.